
Association Atlantique Aïkido Aïkikaiï

REGLEMENT TECHNIQUE

Table des matières

TITRE 1 – DEFINITION	2
TITRE 2 – AFFILIATION TECHNIQUE	2
Article 1 : La Commission Technique.....	2
Article 2 : Système de qualification des enseignants : Fukushima – Shidoï – Shihan	3
Obtention du titre de FUKUSHIDOIN	3
Obtention du titre de SHIDOIN	3
Obtention du titre de SHIHAN.....	3
Déchéance des titres	3
Article 3 : Rôles des Enseignants.....	4
TITRE 3 - LA COMMISSION TECHNIQUE.....	4
Article 4 : Composition et nomination.....	4
Article 5 : Fonctionnement	4
TITRE 4 - EXAMENS ET GRADES.....	5
Article 6: Méthode d'examen	5
• 6.1 Procédure Kyu Aïkikaiï :	5
• 6.2 Procédure Dan Aïkikaiï :	5
Article 7 : Demande et enregistrement	5
Article 8 : Conditions requises pour l'organisation des examens et la formulation des recommandations	5
Article 9 : Admission à l'Aïkikaiï	6
Article 10 : Certificat de grade dan	6
Article 11 : Certification internationale de Yudansha	6
Article 12 : Grades Dan	6
Article 13 : Ages requis	6
Article 14 : Légitimation	6
Article 15 : Demande et enregistrement	7
Article 16 : Comité d'instruction, comité d'examen Dan / Kyu	7
Article 17 : Examen de grades Dan	7
Annexe 1	8
Annexe 2	10
Annexe 3	12

TITRE 1 – DEFINITION

1. Aïkido : Il s'agit d'un art martial d'origine japonaise qui utilise l'esquive et le contrôle comme méthode de dérivation et de neutralisation de l'énergie de l'adversaire au profit de la personne qui exécute la technique « aïkido » art martial créé par son fondateur O'Senseï Morihei Ueshiba.
2. Aïkikai Foundation : Le centre mondial de l'Aikido, fondé par son créateur Morihei Ueshiba, la maison mère de l'Aikido.
3. Hombu Dojo : Identique à la fondation Aïkikai, maison mère de l'Aikido.
4. Le terme "AIKIDO" est formé de la composition de trois idéogrammes : AI Harmonie ; KI Énergie ; DO Méthode ou Voie.
5. Dojo : Lieu où l'on pratique l'Aïkido.
6. Le directeur technique (DT) est le technicien le plus haut placé de l'association. Il gère les questions techniques en général et conseille le comité directeur sur ces questions
7. Responsable technique (RT) tout technicien qui enseigne et qui est responsable d'un ou de plusieurs dojos.
8. FUKUSHIDOIN : Instructeur d'aïkido reconnu par le Hombu Dojo.
9. SHIDOIN : Principal instructeur d'aïkido, reconnu par le Hombu Dojo.
10. SHIHAN : Grand Maître, reconnu par le Hombu Dojo.

TITRE 2 – AFFILIATION TECHNIQUE

L'association s'engage à suivre et à respecter l'Aïkikai Foundation / Hombu Dojo, Dojo de Tokyo / Zaidan Hojin Aïkikai, pour l'enseignement, l'instruction et la diffusion de l'Aikido - Aïkikai, selon les principes fidèles au fondateur "O Senseï" Morihei Ueshiba.

Elle s'appuie sur le règlement technique de l'Aïkikai Foundation / Hombu Dojo, dojo de Tokyo.

Article 1 : La Commission Technique

L'association est parrainée par l'AKP sous l'autorité de Luis Antunes Shihan. La commission technique est composée de shidoïn et fukushidoïn.

- 1.1 La commission technique est placée sous la supervision de Luis Antunes Shihan, délégué par le Hombu Dojo.

1.2 La direction technique est confiée à un shidoin 5e dan ou grade supérieur. Il est résident permanent du pays de cette organisation.

1.3 Le directeur technique est assisté par au moins deux shidoin certifiés Aïkikaiï, titulaires de 4e dan Aïkikaiï ou plus, qui aideront le DT à mettre en place les comités chargés de l'enseignement et des examens de Kyu / Dan.

1.4 La validation de l'organisation technique est validée annuellement par Luis Antunes Shihan (rapports écrits et visites).

Article 2 : Système de qualification des enseignants : Fukushidoin – Shidoin - Shihan

Obtention du titre de FUKUSHIDOIN

Le pratiquant est titulaire d'un diplôme de 2e ou 3e dan délivré par l'Aïkikaiï Foundation, qui enseigne au sein de l'association sous la direction d'un shidoin ou d'un shihan et qui mérite cette distinction.

Obtention du titre de SHIDOIN

Le pratiquant est titulaire d'un diplôme de 4e dan au minimum, délivré par l'Aïkikaiï Foundation, il enseigne au sein de l'association sous la supervision d'un shihan et qui mérite cette distinction.

Les titres sont validés par le shihan, sur proposition du DT et suivant l'implication du candidat dans la pratique et dans l'enseignement à la fin de chaque saison.

Une fois toutes les conditions remplies, les titres seront enregistrés comme tels auprès du Hombu Dojo. Le shihan délivrera un certificat du titre obtenu qui sera signé par le shihan dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le Hombu Dojo.

Obtention du titre de SHIHAN

Le titre de Shihan est décerné exclusivement par le Hombu Dojo sur la base du règlement du Hombu Dojo. Le Hombu Dojo délivre le certificat après une décision positive. Si la demande n'est pas acceptée, le Hombu Dojo informera l'association de sa décision. Le candidat doit attendre deux années supplémentaires pour présenter une nouvelle demande.

Déchéance des titres

Les titres de Fukushidoin, Shidoin et Shihan, enregistrés et/ou conférés par le Hombu Dojo, sont automatiquement annulés par le Hombu Dojo si leur détenteur quitte l'Aïkikaiï ou le Shihan, s'il a eu un comportement inapproprié pour le titre qu'il porte, notamment dans l'exercice de ses fonctions d'enseignement, s'il n'a pas respecté les statuts, le règlement du Hombu Dojo, le règlement technique, le programme technique, le manuel de procédures administratives, en cas de manquement à l'éthique ou à la partialité dans le cadre d'un examen de passage de grades (Annexes 1 et 2).

Article 3 : Rôles des Enseignants

Fonction	Responsabilités	Contrôle par le Shihan
Directeur Technique	- Programmation annuelle - Organisation des examens Kyu / Dan - Coordination des équipes	Décisions validées par Shihan
Responsables Techniques et Assistants	- Animation de cours réguliers - Préparation des élèves aux examens de grades - Animations de stages internes	Enseignement sous contrôle de la CT

TITRE 3 - LA COMMISSION TECHNIQUE

Article 4 : Composition et nomination

1. La Commission Technique (CT) est composée de 3 (trois) à 5 (cinq) membres, tous Fukushima minimum.
2. Tous ses membres sont adhérents de l'Association Atlantique d'Aïkido - Aïkikai.
3. Les membres de la CT sont choisis parmi les plus hauts responsables de l'association qui acceptent et en assurent le bon fonctionnement.
4. Le nombre de membres est fixé par le comité directeur, nommé par lui sur proposition du directeur technique et validation de Luis Antunes Shihan.

Article 5 : Fonctionnement

La Commission Technique fonctionne comme suit :

1. La CT fonctionne en toute autonomie en matière de diplômes et en coordination avec Luis Antunes Shihan.
2. Elle se réunit chaque fois qu'elle intervient dans le cadre de ses compétences.
3. Elle établit et propose au comité directeur un calendrier technique des manifestations et examens.

TITRE 4 - EXAMENS ET GRADES

Article 6: Méthode d'examen

La méthode d'examen pour l'obtention des grades Kyu et grades Dan, est basée sur le règlement d'examen du Hombu Dojo (Annexe 3).

- **6.1 Procédure Kyu Aïkikaï :**

- La CT organise par délégation du Shihan des sessions d'examens.
- Elle délivre les certificats de grade Kyu sur proposition du directeur technique au Shihan.
- Le jury se compose d'au moins 2 Shidoïn dont le directeur technique.
- La liste des promus est transmise au Shihan.

- **6.2 Procédure Dan Aïkikaï :**

- La présentation des candidats est exclusivement faite par le Shihan après validation technique collégiale des Shidoïn.
- Les grades Dan sont légitimés par le Doshu de l'Aïkido .
- Les stages préparatoires obligatoires sous la direction du Shihan à partir de la date de validation du grade précédent sont aux nombres de :
 - SHODAN - 2 stages
 - NIDAN - 4 stages
 - SANDAN - 6 stages
 - YONDAN - 8 stages
 - GODAN - 12 stages

Article 7 : Demande et enregistrement

1. Les grades Dan doivent, dans tous les cas, faire l'objet d'une demande auprès du Hombu Dojo par l'intermédiaire du Shihan.
2. Les grades Dan deviennent valides après avoir été enregistrés auprès du Hombu Dojo.

Article 8 : Conditions requises pour l'organisation des examens et la formulation des recommandations

1. Sous l'autorité du Shihan qui est titulaire d'un 6e dan ou plus, des sessions d'examen sont organisées pour les examens des 1er au 4e dan.

2. Lorsque le responsable est 4e ou 5e dan, les sessions d'examen sont organisées pour des candidats du 1er au 3e dan. Dans le cas d'un examen de 4e dan, l'examen est réalisé par le Shihan délégué par le Hombu Dojo.
3. En ce qui concerne les 5e et 6e Dan, les décisions seront prises par le Hombu Dojo. Toutefois, si le responsable d'une organisation d'aïkido reconnue par le Hombu Dojo est 6e Dan, une demande de recommandation jusqu'au 5e dan peut être adressée au Hombu Dojo. Si le responsable est 7e dan, une demande de recommandation jusqu'au 6e dan peut être adressée au Hombu Dojo.
4. Les propositions au grade de 7e dan ou au-delà sont étudiées par le Hombu Dojo.

Article 9 : Admission à l'Aïkikai

Tous les pratiquants d'aïkido, candidats à un grade Dan, doivent devenir membre de l'Aïkikai.

Article 10 : Certificat de grade dan

1. Les certificats de grade Dan sont délivrés lorsqu'une demande d'enregistrement est effectuée selon la procédure établie.
2. Les certificats de grade Dan sont rédigés en japonais.

Article 11 : Certification internationale de Yudansha

1. Les pratiquants doivent être en possession d'un certificat international de Yudansha délivré par l'Aïkikai.
2. Les certificats internationaux de Yudansha sont envoyés avec les certificats de grade Dan.

Article 12 : Grades Dan

1. Les grades Dan sont attribués aux pratiquants d'aïkido appartenant à des organisations d'aïkido reconnues par le Hombu Dojo, en fonction de leurs capacités générales et de leurs résultats ou accomplissements.
2. Les grades Dan vont du 1er Dan au 8e Dan.

Article 13 : Ages requis

L'âge requis pour présenter les grades suivants:

1. 1er Dan, âge minimum 15 ans
2. 2e Dan âge minimum 22 ans
3. 6e Dan âge minimum 33 ans

Article 14 : Légitimation

Les grades Dan sont légitimés par le Doshu de l'aïkido .

Article 15 : Demande et enregistrement

1. Les grades Dan doivent, dans tous les cas, faire l'objet d'une demande auprès du Hombu Dojo par l'intermédiaire du Shihan.
2. Les grades Dan deviennent valides après avoir été enregistrés auprès du Hombu Dojo.

Article 16 : Comité d'instruction, comité d'examen Dan / Kyu

Une organisation d'aïkido reconnue par le Hombu Dojo doit informer le Hombu Dojo de la création d'un comité d'instruction et d'un comité d'examen Kyu / Dan, conformément à l'article 6 .

Article 17 : Examen de grades Dan

Si une organisation d'aïkido reconnue par le Hombu Dojo organise des examens de grades Dan conformément à l'article 6 et que des problèmes surviennent pour une raison quelconque, elle doit recevoir des instructions du Shihan délégué par le Hombu Dojo.

行動規範

kodo kihan

- ・生涯にわたって合気道の探求に努める
Shogai ni watatte Aikido no tankyu ni tsutomeru.
- ・合気道の精神を社会において実践する
Aikido no seishin wo shakai ni oite jissen suru.
- ・道統に順じ、(公財)合気会の規約に従う
Doto ni junnji, <kozai>Aikikai no kiyaku ni shitagau.
- ・個人の尊厳を大切にする
Kojin no songen wo taisetsu ni suru.
- ・世界平和と人類の幸福を念願する
Sekai heiwa to jinrui no kofuku wo nengan suru.
- ・法令秩序を順守する
Horei chitsujo wo junshu suru.
- ・社会に奉仕する
Shakai ni hoshi suru.
- ・差別とハラスメントを排し、誠実に行動する
Sabetsu to harasumento wo haishi, seijitsu ni kodo suru.
- ・反社会的勢力を排除する
Hanshakaiteki seiryoku wo haijo suru.
- ・個人情報保護を保護する
Kojinjoho wo hogo suru.

以上、行動規範を制定する。

平成27年1月5日
公益財団法人 合気会
理事長 植芝 守央

Code of Conduct

- Life long effort to pursue the way of Aikido.
- Practice the spirit of Aikido in society.
- Obey the terms of the Aikikai Foundation following
the Founder's Aikido lineage.
- Cherish the dignity of individuals.
- Wish world peace and happiness of mankind.
- Abide by law and order.
- Serve society.
- Eliminate discrimination and harassment, and act
faithfully.
- Eliminate antisocial forces.
- Protect personal information.

Hereinbefore, we establish our code of conduct.

January 5, 2015
Aikikai Foundation
Chairman Moriteru Ueshiba

Annexe 1

Code de conduite

- S'efforcer tout au long de sa vie de poursuivre la voie de l'Aïkido.
- Pratiquer l'esprit de l'Aïkido en société.
- Respecter les règles de la Fondation Aïkikai, conformément à la lignée du fondateur.
- Chérir la dignité de chaque individu.
- Souhaiter la paix dans le monde et le bonheur de l'humanité.
- Respecter la loi et l'ordre.
- Servir la société.
- Éliminer la discrimination et le harcèlement, et agir avec loyauté.
- Éliminer les forces antisociales.
- Protéger les informations personnelles.

Nous établissons ci-dessus notre code de conduite.

5 janvier 2015

Fondation Aïkikai

Président Moriteru Ueshiba

合気道倫理憲章

Aikido Rinri Kensho

1. 合気道はお互いに切磋琢磨し合って稽古を積み重ね、心身の錬成を図る

1. Aikido wa otagai ni sessa takuma shiatte keiko wo tsumikasane, shinshin no rensei wo hakaru

ことを目的とする。

koto wo mokuteki to suru.

2. 日々の稽古を通じて相手を理解し、尊重する心を養う。以って至誠の人、

2. Hibi no keiko wo tsujite aite wo rikai shi, soncho suru kokoro wo yashinau. Motte shisei no hito,

調和の取れた真心の人となる。

chowa no toreta magokoro no hito to naru.

3. 合気道の精神: “合気とは「愛」であり、あらゆるものを愛護することを自己の

3. Aikido no seishin : “Aikido toha [ai] de ari, arayuru mono wo aigo surukoto wo jiko no

使命として完遂するのが真の武の道である。合気とは自己に打ち、敵の戦う

shimei to shite kansui surunoga shin no bu no michi de aru. Aikido toha jiko ni uchikachi, teki no tatakau

心をなくす、いや、敵そのものをなくしてしまう絶対的な自己完成への道なので

kokoro wo nakuru, iya, teki sonomono wo nakushite shimau zettaiteki na jikokansei he no michi nanode

ある。” (植芝盛平翁「合気道」より抜粋)

aru.” (Ueshiba Morihei oh 「Aikido」 yori bassui (Excerpt))

以上、合気道倫理憲章を制定する。

平成27年1月5日
公益財団法人 合気会
理事長 植芝 守央

Ethic Charter of Aikido

1. *The aim of Aikido is to strengthen mind and body accumulating daily training and hard work together with our fellow practitioners.*

2. *In daily training it is important to cultivate a mental attitude of understand and respect for our training partners. In this manner, one seeks that one becomes a well-balanced person of sincerity and devotion*

3. *The Spirit of Aikido: Aiki means Love. To accomplish the mission and responsibility to cherish and protect all things is the true way of Budo. Aiki also means to overcome one's ego and extinguish your opponent's will to fight. Thus, Aikido becomes a way to enable an absolute self-improvement by erasing the existence of the opponent itself.*

(Excerpt from 'Aikido' by Mr. Morihei Ueshiba)

Hereinbefore, we establish our Ethic Charter of Aikido.

*January 5th, 2015
Aikikai Foundation
Chairman Moriteru Ueshiba*

Charte éthique de l'Aïkido

1. L'Aïkido a pour but de renforcer le corps et l'esprit par un entraînement quotidien et un travail acharné avec nos compagnons de pratique.
2. Dans l'entraînement quotidien, il est important de cultiver une attitude mentale de compréhension et de respect envers nos partenaires d'entraînement.
Ainsi, chacun aspire à devenir une personne équilibrée, sincère et dévouée.
3. L'esprit de l'Aïkido : Aïki signifie Amour. Accomplir la mission et la responsabilité de chérir et de protéger toute chose est la véritable voie du Budo.
Aïki signifie également surmonter son ego et anéantir la volonté de combattre de son adversaire.
Ainsi, l'Aïkido devient un moyen de s'améliorer pleinement en effaçant l'existence même de l'adversaire.
(Extrait de « Aïkido » de M. Morihei Ueshiba).

Nous établissons ci-dessus notre charte éthique de l'Aïkido.

5 janvier 2015

Fondation Aïkikai

Président Moriteru Ueshiba

Annexe 3

HOMBU DOJO GRADING SYSTEM													
CONTENTS													
Exam. for Grade of:	Prerequisite for Exam:	Ikkyo	Nikyo	Sankyo	Yonkyo	Gokyo	Shiho-nage	Irimi-nage	Kote-gaeshi	Kaiten-nage	Tenchi-nage	Jiyuwaza	Kokyu-ho
5th Kyu	30 jours de pratique	Shomen-uchi					Katatedori	Shomen-uchi					Suwari waza
4th Kyu	40 jours de pratiques après l'obtention du 5 ^{ème} kyu	Shomen-uchi	Katadori				Yokomen-uchi	Shomen-uchi					Suwari waza
3rd Kyu	50 jours de pratique après l'obtention du 4 ^{ème} kyu	Shomen-uchi					Ryotedori Yokomen-uchi	Shomen-uchi Tsuki			Ryotedori		Suwari waza
2nd Kyu	50 jours de pratique après l'obtention du 3 ^{ème} kyu	Shomen-uchi Katadori					Katatedori (Hanmi-handachi)	Shomen-uchi Tsuki (tachi waza) Katatedori		Katatedori	Ryotedori	Katatedori	Suwari waza
1st Kyu	60 jours de pratique après l'obtention du 2 ^{ème} kyu	Shomen-uchi Yokomen-uchi Katadori Ushiro Ryotedori				Yokomen-uchi	Katatedori Ryotedori (Hanmi-handachi et tachi waza)	Shomen-uchi Tsuki Katatedori			Ryotedori	Katador Ryotedori Morotodori	Suwari et tachi waza
1st Dan	70 jours de pratique après l'obtention du 1er kyu	Techniques à mains nues (suwari, hanmi handachi et tachi waza, techniques de frappes ; toutes les formes de saisie des épaules, les coudes, les poignets, cols et les mains; toutes les techniques de l'arrière)											
2nd Dan	Minimum. 1 an après le 1er dan avec 200 jours de pratique	Comme ci-dessus plus Tantodori et Futarigake Soumettre un article sur un sujet lié à l'Aikido.											
3rd Dan	Minimum 2 ans après le 2ème dan avec 300 jours de pratique	Comme ci-dessus plus Tachidori , Jodori and Taninzugake Comme ci-dessus (sujets non assignés)											
4th Dan	Minimum 3 ans après le 3ème dan avec 400 jours de pratique	Jiyuwaza pour tout ce qui précède, plus un court essai											

Annexe 3

Notes :

- La date et les résultats d'un examen seront annoncés à chaque passage.
- Assurez-vous que vous avez le nombre requis de jours de pratique avant de postuler pour un examen.
- Les essais et articles doivent être déposés à une date précisée par le jury.
- Morotedori (deux mains tenant une main)
- En règle générale, les partenaires (uke) doivent être de même grade lors de l'examen.
- Continuer à faire la même technique, à gauche et à droite, ura et omote, jusqu'à ce que l'examineur dise "Stop".

Bases indispensables à la pratique de l'Aïkido et évaluées lors des examens de grade Dan :

- Shisei (posture)
- Kokyu (respiration)
- Kamae (garde)
- Ma-ai (espace – temps)
- Irimi (la loi Irimi – entrée)
- Atemi (atteindre la cible)
- Tenkan (changer de direction)
- Ura – Omote (Ura l'envers – Omote l'endroit)
- Tai sabaki (déplacement – placement)
- Kokyu ryoku (coordination de la puissance physique et du rythme respiratoire)

Source

<http://www.aikikai.or.jp/eng/information/review.html>